



BTS - Lettre de septembre 2026

aux professeures et professeurs de l'académie d'Orléans-Tours
enseignant les mathématiques en STS

Comme chaque année, l'inspection de mathématiques vous fait parvenir sa lettre académique spécifique aux BTS.

Petite nouveauté de cette année : l'inspection a organisé une réunion de rentrée spécifique pour les BTS. Cette dernière peut être visionnée via le lien suivant :

<https://edurl.fr/reunionrentreeBTS>

Tous les ans, des BTS sont réformés : des ajustements et aménagements sont proposés par l'inspection générale et figurent dans la lettre de rentrée nationale que vous trouverez ici.

Les BTS suivants sont réformés à la rentrée 2026 **en deuxième année** pour une **première session d'examen en 2027**, elles concernent les spécialités de :

- Biologie médicale.
- Construction et aménagement de véhicules.
- Développement et réalisation bois.
- Environnement nucléaire.
- Métiers de l'eau.

Les BTS suivants sont réformés à la rentrée 2026 **en première année** pour une **première session d'examen en 2028**, elles concernent les spécialités de :

- Bâtiment.
- Maintenance des véhicules (3 options)

Pour tous ces BTS, les nouvelles modalités (référentiels, évaluation,...) sont à consulter dans la lettre de rentrée nationale (page 2)

Chaque année, des **erratas, des aménagements et des assouplissements** sont apportés. Il est indispensable que vous en preniez connaissance au plus vite en consultant la lettre de rentrée nationale de cette année (pages 4 et 5) et des années précédentes.

Pour les candidats dont les conditions de préparation du diplôme ne leur permettent pas d'être évalués en CCF, une épreuve ponctuelle est organisée en fin d'année. Cette épreuve ponctuelle peut prendre la forme d'une épreuve écrite ou d'une épreuve orale. Vous trouverez les modalités de ces épreuves ponctuelles dans chaque référentiel.

Les enseignants de l'académie assurent la correction et la passation de ces épreuves ponctuelles.

Une page dédiée à l'enseignement des mathématiques en STS, actualisée, vous est proposée sur le site académique : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?ubrique1043>



Elle vous donne :

- de nombreuses **informations sur l'évaluation en CCF** (Contrôle en Cours de Formation). En particulier, une FAQ répond aux questions les plus usuelles ;
- un **accès direct aux différents programmes** des filières en amont des STS (des voies professionnelles, générales et technologiques) ;
- un **accès direct aux référentiels des spécialités de STS** indiquant les contenus de la formation professionnelle et les modalités de certification propres à chaque spécialité ; elle précise aussi leurs **errata**.

Dans chaque académie, les IA-IPR veillent à la qualité et au bon déroulement des situations d'évaluation. À cette fin, ils demandent aux professeurs de leur communiquer les sujets proposés. Les situations d'évaluation de 1^{re} et 2^e année, déposées en 2026, ont été lues et analysées. Nous remercions l'ensemble des professeurs qui nous les ont déposées.

Voici, dans l'encadré ci-dessous, quelques **précisions et conseils** suite à la relecture des situations d'évaluations.

Le brevet de technicien supérieur est un **diplôme professionnalisant**. Au sortir du BTS, les étudiants sont donc susceptibles d'être confrontés à des problématiques dans un contexte professionnel spécifique. La formation en STS ainsi que l'évaluation par CCF permettent de les y préparer.

Une situation d'évaluation en CCF conçue dans cet esprit :

- ☐ **propose une contextualisation** des exercices liée aux domaines professionnels de la spécialité ;
- ☐ **expose une problématique claire**, annoncée en début d'exercice ; celle-ci permet au candidat de proposer une démarche de résolution et d'utiliser les outils numériques pour y répondre ;
- ☐ **favorise la démarche d'investigation** afin de répondre à la problématique et respecte la diversité des démarches possibles ;
- ☐ **équilibre les compétences mathématiques** mises en œuvre.

Une situation d'évaluation en CCF est donc très différente, tant dans l'esprit que dans la forme, des anciennes épreuves ponctuelles.

Concernant les épreuves de contrôle, une réunion est proposée en fin d'année scolaire à celles et ceux d'entre vous qui seront convoqués pour faire passer ces épreuves afin de répondre à vos questions. Ce point a aussi été évoqué lors de la réunion de rentrée.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à revenir vers nous :

Morgan GILOT	morgan.gilot@ac-orleans-tours.fr	IA-IPR de mathématiques, pilote du dossier BTS
Dimitri COLOMBO	dimitri.colombo@ac-orleans-tours.fr	IEN Mathématiques - Physique Chimie
Bouziane CHOUIKHI	Bouziane.Chouikhi@ac-orleans-tours.fr	IEN Mathématiques - Physique Chimie
Lila GOMES	lila.gomes@ac-orleans-tours.fr	Chargée de mission pour les BTS